



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53288

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Rue Verheyden**
- Identité du demandeur : **Service public fédéral Mobilité et Transports**
- Demande de : **permis d'urbanisme : Réaménager les voiries existantes de la cyclostrade entre la Gare de l'Ouest et la station de métro Jacques Brel.**

Nature de l'activité principale : voirie

Zone : PRAS : espaces structurants, zones de parcs, zones de chemin de fer

Motifs principaux de l'enquête : Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
application de l'art. 175/15 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (tous travaux d'infrastructure de communication introduisant une modification substantielle du régime de circulation du tronçon et (ou) du réseau environnant pour autant qu'ils ne soient pas visés par l'annexe A, à l'exception de modifications qui sont limitées à des améliorations à la circulation des piétons et des cyclistes). Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

L'enquête se déroule :

À partir du **06/05/2024** et jusqu'au **04/06/2024** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 06/05/2024 au 04/06/2024)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **04/06/2024**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le jeudi 13 juin 2024,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 23/04/2024

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme,

M. BREYNE
Responsable du service



Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier